

## **Déclaration préalable CGT au CSEE DTSI des 30 et 31 août 2023**

Nous arrivons vers la fin de l'été. Un été qui a été chaud, très chaud dans le monde. Les incendies ont été plus fort que d'habitude. En Grèce des régions et une île ont été évacuées. Au Canada, c'est une surface équivalente à la surface de la Grèce qui a brûlé. Le dérèglement climatique est là, il s'amplifie. Il est urgent d'agir. D'agir, pas de dire qu'on va agir.

Les causes de ce réchauffement climatique sont connues, c'est le résultat de la recherche de croissance permanente et des choix qui sont faits en ce sens en recherchant le profit immédiat maximum. Alors, comme les effets de ce dérèglement se font de plus en plus sentir, qu'il y a une prise de conscience de plus en plus grande, les objectifs de réduction des émissions de carbone s'affichent. Orange affiche une RSE mais continue d'encourager la croissance du trafic de données. Orange affiche une RSE mais les projets immobiliers éloignent les salariés de leur lieu de travail, le développement du télétravail transfère vers les salariés des coûts énergétiques. La direction d'Orange a fermé un certain nombre de bâtiments le lundi 14 août 2023. Les salariés travaillant normalement ce jour-là sur les sites concernés sont appelés à .... ne pas travailler (prendre un CA, un JTL). Si certains insistent pour être au travail, on leur propose de faire du télétravail ou d'aller sur un autre site « à proximité » (normalement moins de 5km).

Balma fait partie de la liste des sites fermés ce jour-là, mais pas de site d'accueil à moins de 5 kilomètres puisque Balma c'est déjà le fruit de la fermeture de 11 sites tertiaires (et hélas peut être bientôt 12 avec Portet !).

Ce regroupement a déjà engendré des économies d'énergie pour l'entreprise au prix de pas mal de contraintes pour les salariés qui ont dû y migrer.

Nous avons appris que les salariés ne pouvant ou ne voulant pas faire de télétravail allaient donc devoir aller à Blagnac !

Blagnac, un site construit fin des années 1970, serait donc énergétiquement plus vertueux que le site flambant neuf de Balma qu'on nous dit HQE (Haute Qualité Environnementale) ? Aller à Blagnac, moins bien desservi par les transports en commun en raison de l'arrêt à ce moment du Tram (aéroport), a été un casse-tête pour nombre de salariés et a amené des salariés à privilégier leur véhicule. Quel gain pour la planète ?

Nos congés et JTL serviront-ils à être posés au bon vouloir d'Orange pour qu'on puisse polluer loin de ses campus et qu'en parallèle l'entreprise communique sur sa politique RSE ? La Tartufferie à l'état pur !

Le gouvernement réfléchit à comment renflouer ses caisses. Le "quoi qu'il en coûte" de la pandémie a surtout profité aux plus riches. L'essentiel a été au "soutien de l'économie".



Par ces mots il faut comprendre a soutenu les marchés financiers. Le résultat est que les ultra-riches, par exemple les 500 fortunes les plus élevées de France ont vu leur fortune augmenter de 30% rien que sur l'année 2020. Les exonérations fiscales alimentent aussi ce déficit au profit des plus riches. En France, les ultra-riches ne payent en général pas d'impôts, et les plus riches pratiquement pas. Les réformes fiscales des derniers gouvernements consistent à prendre aux moins fortunés pour donner aux plus riches, c'est Robin des Bois à l'envers.

Pendant que les entreprises du CAC 40 continuent de s'engraisser sur le dos des salariés avec plus 85 milliards d'euros de bénéfices au 1er semestre 2023 dans un contexte soi-disant défavorable (le niveau des négociations salariales annuelles peut en témoigner), ce même gouvernement lance une chasse aux sorcières sur l'absentéisme au travail et l'augmentation des arrêts maladies. Il cherche plus à en diminuer le coût en mettant la pression sur des médecins dépassés par des situations de plus en plus complexes que de s'attaquer aux causes réelles de cette augmentation de l'absentéisme, par exemple en allant voir les cadres et managers particulièrement concernés qui se disent stressés. Qui peut penser que les 2 années supplémentaires imposés par la scandaleuse réforme des retraites à des salariés au bout du rouleau vont améliorer les choses ?

Les chiffres du chômage du 2ème trimestre 2023 sont en baisse. Nous nous en féliciterions si la réalité n'était pas toute autre. En effet, la baisse relative des chiffres du chômage (catégorie A) s'explique essentiellement par une hausse des sanctions contre les chômeurs comme des radiations massives (+6,8%) ou par la création d'emplois précaires regroupant les emplois courts et à temps partiel des catégories B et C, avec une augmentation de 26,5% sur un an des contrats de moins de 20h/mois.

Le gouvernement veut nous faire croire que le chômage baisse alors que ce n'est pas vrai, que la précarité augmente, comme augmentent les profits des entreprises qui vont dans les poches de quelques-uns.

En parlant d'emplois, Orange continue d'en supprimer, augmente la sous-traitance et délocalise vers des pays à plus faible coût. C'est cela la réalité de "lead the future", faire des économies, pressuriser, et augmenter les dividendes versés aux actionnaires. C'est aussi ce qui guide les projets immobiliers, avec comme conséquences la dégradation des conditions de travail et l'augmentation du télétravail qui transfère des coûts de fonctionnement vers les salariés.



Le télétravail a fortement augmenté et continue à le faire. Cela n'est pas sans conséquences. Les collectifs de travail sont de plus en plus atomisés, renforçant l'isolement de nombreux salariés. Alors qu'il est prévu lors de cette réunion de ce CSE de parler du traitement des accidents du travail, il est important pour la CGT que la direction prenne plus en compte l'organisation du télétravail, que ce soit à propos des accidents du travail, de la prévention ou des conditions de travail.

Nous avons encore en mémoire l'accident de Colette, en télétravail, qui avait conduit à son décès. Dans un premier temps la direction de la DERS avait menti sur l'heure de sa survenue. Puis la direction a refusé d'en reconnaître l'imputation au service. Il a fallu que la CGT aille en justice pour que ce qui est arrivé à Colette soit reconnu comme accident de service.

Un salarié de la Direction du SI était absent les 24 et 25 juillet. Sa hiérarchie a fait intervenir les pompiers, au domicile du salarié, le 26 juillet, où ils ont constaté son décès. Son équipe a été informée le 31 juillet. L'enterrement a eu lieu le 10 août. La DRH de la Direction du SI n'a jugé bon de ne prévenir la CSSCT que le 14 août à 18h38, veille de jour férié, pas un mot lors de la réunion de la CSSCT de la Direction du SI du 27 juillet. On peut pourtant supposer que le lendemain de la constatation du décès du collègue, les représentants de la direction étaient au courant, et qu'ils ont donc passé cette réunion de CSSCT sans en informer les représentants du personnel. Mépris ? Même si nous avons malheureusement l'habitude d'un comportement plus que discutable de la direction de DSI, là ils ont fait fort. De plus, cette même direction a refusé qu'une enquête soit menée. Pourtant, une déclaration d'accident du travail a été faite le 17 août.

La Direction du SI a un comportement méprisant et inacceptable vis-à-vis des représentants des salariés et des IRP. De la même façon que certains s'acharnent sur les messagers porteurs de mauvaises nouvelles, elle s'est conduite de manière inacceptable vis-à-vis d'un membre CGT de la CSSCT, l'amenant à craquer en séance. Puis elle a refusé dans un premier temps de reconnaître cela comme accident du travail. La direction de la Direction du SI et ses RH ont visiblement besoin d'une formation sur les Risques Psycho-Sociaux. Nous demandons qu'une vraie formation soit effectivement suivie par ces personnes. C'est une demande sérieuse. Même si nous doutons que cela mette fin à tous les problèmes de dialogue social et de respect des IRP remontés depuis des mois et des années sur cette direction. La direction de DTSI a sa part de responsabilité en n'ayant pas fait effectivement changer les choses.

Le décès d'un salarié en télétravail à Toulouse en février 2023 avait abouti à un mandatement de la CSSCT DISU et à une expertise validée par les élus du CSE en juin 2023. Cette expertise fait ressortir les mêmes problématiques de non-respect par la direction des procédures et des obligations de l'entreprise, ainsi qu'un comportement humain critiquable.



Ce qui se passe à Vision 360 à propos de la réorganisation des supervisions pose aussi question. Il y a d'abord la question de l'emploi. Avant de parler de quoi l'accompagnement sera constitué, il faut s'assurer que tous les salariés concernés soient positionnés sur un poste, qui soit un vrai poste, et non pas dans une équipe grossie juste pour accueillir un nombre important de salariés sans que le volume de travail soit à la hauteur. La direction avait le même point de vue sur la taille de l'équipe lors des débats sur cette réorganisation. Ensuite, le résultat des négociations d'accompagnement n'est pas à la hauteur de ce qu'en attendent les salariés et les organisations syndicales. Certes, nous savions bien que nous n'aurions pas gain de cause à 100%, mais là on en est loin. La direction va jusqu'à mélanger les choux et les carottes, c'est-à-dire compter le budget correspondant au Compte Epargne Temps qui sera utilisé pour faire comme si c'était un Compte Epargne Temps Pénibilité sans en être, dans le budget global de l'accompagnement. Pour la CGT, ce CET compense la pénibilité, il n'a pas vocation à être monétisable. Pourtant la direction de Vision 360 le comptabilise pour communiquer que le montant de l'accompagnement est au même niveau que celui qui avait été obtenu pour l'équipe SIG HNO, ce qui est faux. Enfin, il y a les désignations de grévistes à l'ETC de Lyon. Des salariés sont désignés pour assurer la sécurité des personnes et des biens, dans un cadre juridique flou. Ils sont prévenus par mail ou téléphone, alors qu'ils sont soit en repos soit en grève. Quand on est en repos ou en grève on n'a pas obligation de lire ses mails ou de se servir de son téléphone. Et les Shadocks pompaient. Et si les salariés ne répondent pas alors qu'ils sont en repos ou gréviste, ils sont menacés par courrier recommandé avec accusé de réception. C'est une atteinte inacceptable au droit de grève.

Ajout du 31 août 2023 :

Nous avons appris récemment qu'un manager de la supervision ETC de Lyon, à Vision 360, a convoqué un salarié avec des tableaux statistiques très détaillés sur les appels téléphoniques en lui reprochant de ne pas en prendre assez et en menaçant, si ça ne s'améliorait pas, d'en "référer plus haut". C'est d'une part confondre une supervision et un plateau téléphonique, ce sont des métiers différents, et quand, dans une situation avec un manque de salariés, on est en train de traiter une alarme, il est difficile de répondre au téléphone en même temps. D'autre part, cette équipe est supprimée dans quelques mois, sans que tout les salariés concernés aient un poste de proposé. Dans ce cadre, ce type de comportement managérial est encore plus déplacé.

